



# Politique environnementale

Version : 2

Le Syndicat Départemental des Ordures Ménagères (SYDOM) de l'Aveyron assure l'exécution du service public de traitement des déchets des ménages aveyronnais qui englobe les opérations suivantes :

- le transfert et le transport des déchets ménagers vers les sites de traitement,
- la valorisation et le recyclage,
- l'élimination.

En tant qu'exploitant de l'installation de stockage des déchets non dangereux de Solozard, l'exemplarité demeure un axe prioritaire lié à la sensibilité de cette activité.

C'est pourquoi la Direction a résolument décidé de faire, de ce site, un site vitrine sur lequel elle pourra s'appuyer pour créer une nouvelle unité de traitement.

Conscient de l'impact de cette installation sur l'environnement, le SYDOM s'est lancé dans une démarche de certification environnementale ISO 14001 de cet équipement et s'engage à :

- prévenir toute pollution du milieu environnant,
- respecter la législation et les autres exigences en vigueur qui lui sont applicables,
- s'inscrire dans une démarche d'amélioration continue.

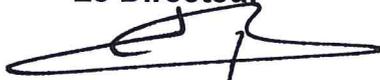
Cette volonté du SYDOM de maîtrise de l'impact du site sur l'environnement et, plus particulièrement vis-à-vis des riverains, se traduit par la définition des objectifs environnementaux suivants :

- maîtriser les rejets gazeux et liquides,
- minimiser les nuisances pour le voisinage,
- informer et sensibiliser à la gestion d'une installation de stockage des déchets non dangereux
- renforcer la gestion de nos déchets dangereux,
- renforcer le contrôle des déchets à l'admission.

En déployant des moyens humains et financiers spécifiquement, le SYDOM confie la mise en œuvre et le maintien du Système de management environnemental au Comité Environnement animé par le Responsable Qualité.

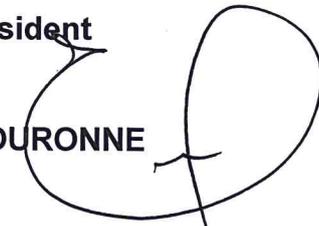
Olemps, le 18 mars 2014.

**Le Directeur**



**Didier GAFFARD**

**Le Président**



**Patrice COURONNE**